Synthèse - Diagnostic de territoire

Projet éolien de Saint-Cyr-les-Colons

Maitre d'ouvrage : SEIDER énergies



Paysage viticole depuis le nord de Saint-Cyr-les-Colons
(Source : Territoires, 2026)

Réalisation de l'étude :

Territoires
ENSEMBLE, CONTRIBUONS À LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

03 mars 2026

Sommaire

Sommaire 2
Introduction 3
Méthodologie de réalisation 3
Diagnostic socio-économique du territoire 5
Présentation synthétique du territoire 5
Dynamiques socio-économiques 6
Dynamiques touristiques 7
Dynamiques agricoles du territoire 7
Contexte paysager du territoire 8
Croisement du diagnostic avec les données recueillies sur le territoire 9
Synthèse 10
Contexte éolien du territoire 11
Contexte énergétique et positionnement sur l'éolien 11
Cas du premier projet éolien développé sur le territoire communal 12
Etude des perceptions sur l'éolien dans la cadre du présent projet 14
Synthèse 16
Préconisations d'actions 17

Version	Réalisation		Date
V1	Romain Garcia, Responsable d'études – Docteur en géographie sociale	Territoires 1 allée de l'Ordre National du Mérite 36000 Châteauroux	03 mars 2026

Introduction

La société SEIDER énergies développe un projet éolien dans le département de l'Yonne, à Saint-Cyr-Les-Colons. Dans le cadre de ce projet, une proposition d'accompagnement a été sollicitée auprès du bureau d'études Territoires afin de développer l'acceptabilité locale.

Le présent diagnostic territorial s'inscrit dans le cadre du développement de ce projet, avec un double objectif :

- Établir un portrait objectivé du territoire à partir de données existantes ;
- Proposer un portrait « sensible » du territoire, construit à partir de données recueillies auprès d'habitants, afin de saisir les représentations, attentes et inquiétudes exprimées localement.

Cette approche croisée permet de replacer le projet dans son contexte territorial concret, en tenant compte à la fois des réalités structurelles et des dimensions symboliques et identitaires.

Le diagnostic s'organise autour de plusieurs thématiques structurantes : le contexte socio-économique, les dynamiques agricoles et viticoles, les caractéristiques paysagères, les enjeux touristiques et le cadre énergétique local. Il intègre également une analyse des discours recueillis auprès des habitants, permettant de comprendre les perceptions du territoire, les évolutions perçues et les positionnements vis-à-vis du développement éolien.

Au-delà de l'état des lieux, le diagnostic a vocation à formuler des préconisations opérationnelles destinées à favoriser l'insertion territoriale du projet.

Ce document de synthèse présente les grands enjeux identifiés au sein du diagnostic.

Méthodologie de réalisation

Le diagnostic a été construit selon une méthodologie en trois volets complémentaires.

Un premier volet descriptif s'appuie sur l'analyse de données statistiques et institutionnelles relatives aux dynamiques démographiques, socio-économiques, agricoles, touristiques et énergétiques du territoire. Les documents de planification, schémas territoriaux et stratégies locales ont également été mobilisés afin de contextualiser le projet.

L'**étude socio-économique du territoire** repose sur l'analyse de données statistiques disponibles (INSEE, Atlas, études et schémas). Ces données sont analysées à l'échelle de la commune d'accueil du projet à l'étude, de la Communauté de Communes et du Département de l'Yonne afin de comparer les phénomènes en cours à des échelles géographiques d'appartenance.

Un **état des lieux agricole du territoire** est également inclus à l'étude, afin de compléter le contexte d'insertion du projet.

Une **étude du contexte énergétique du territoire** a été menée afin d'identifier les processus de développement en cours ou passés des énergies renouvelables (EnR), avec un focus sur l'énergie éolienne.

Un second volet paysager repose sur une lecture qualitative du territoire, intégrant l'histoire des formes paysagères, l'analyse des unités paysagères et l'identification des éléments structurants.

Un troisième volet repose sur un recueil de perceptions locales, à travers des entretiens semi-directifs, des questionnaires et des échanges écrits. Cette démarche a permis de construire un portrait sensible du territoire et d'identifier les représentations associées à l'éolien.

L'étude des perceptions complète le diagnostic socio-économique. Le recueil de données « terrain » consiste en la réalisation d'**entretiens semi-directifs** auprès d'habitants du territoire et des élus des communes d'accueil.

Une **enquête par questionnaire** a également été menée auprès des parties-prenantes qui ne souhaitaient pas répondre à l'enquête par entretien (manque de temps, crainte du processus…). **Les questions de cette enquête reprennent** les thématiques de celle par entretien, de façon synthétisée, afin de compléter les données.

Un porte-à-porte a été réalisé afin de rencontrer les habitants et les acteurs locaux, à Saint-Cyr-les-Colons : 36 personnes ont été rencontrées lors du porte-à-porte effectué sur le territoire entre le 20 et le 22 janvier 2026. 20 échanges ont eu lieu (entretiens, questionnaires).

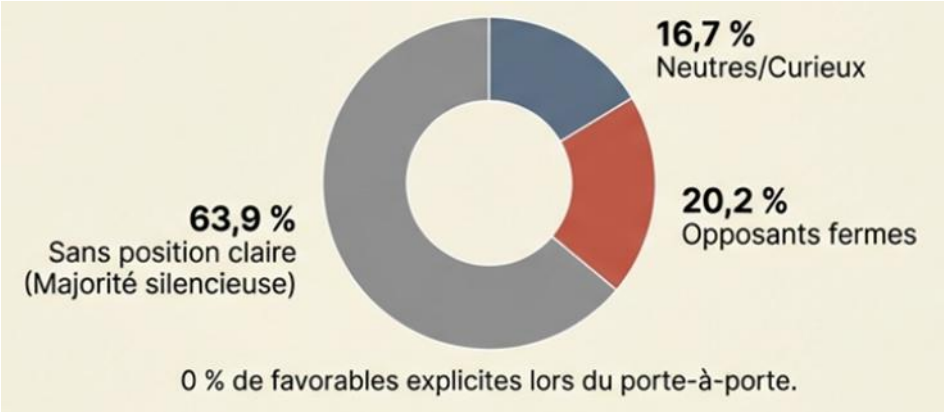

Tableau 1 : Synthèse du porte-à-porte effectué entre les 20 et 22 janvier 2026 (Source : Territoires, 2026)

L'articulation de ces trois dimensions permet d'objectiver les dynamiques territoriales tout en intégrant les registres d'attachement, de mémoire et de projection exprimés localement.

Diagnostic socio-économique du territoire

Présentation synthétique du territoire

Le projet éolien porté par la société SEIDER est situé dans le centre-est de l'Yonne, département localisé au nord-ouest de la Région Bourgogne-Franche-Comté. La commune de Saint-Cyr-les-Colons est concernée par le projet éolien, avec une zone d'implantation potentielle située au sud du bourg. Saint-Cyr-les-Colons est rattaché administrativement à la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet de parc éolien est située sur la partie centrale de la commune de Saint-Cyr-les-Colons. Le bourg est situé au nord-ouest de la ZIP, tandis que les hameaux principaux sont répartis à l'est de la ZIP (Vau Germain et Charmelieu au sud-est, Puits de Courson et La Croix Pilate au nord-est). Une autoroute (A6) longe la ZIP au sud, tandis que deux routes départementales la traversent, au nord (D956) et au sud-est (D139).

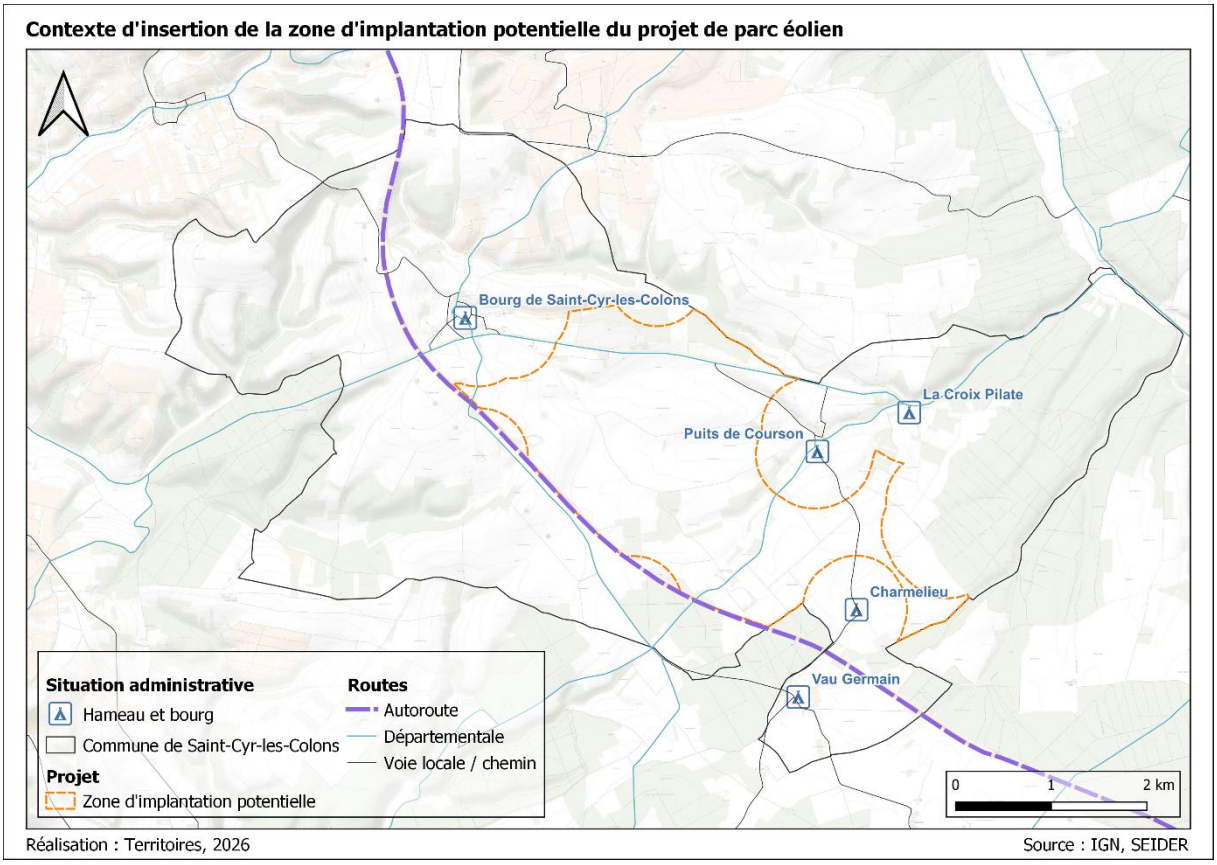

Carte 1 : Contexte géographique d'insertion de la zone d'implantation potentielle (Source : Territoires, 2026)

Dynamiques socio-économiques

Saint-Cyr-les-Colons s'inscrit dans un espace rural caractérisé par une dominante agricole et viticole. Le territoire est marqué par une faible densité, une forte dépendance automobile et une proximité fonctionnelle avec des pôles voisins.

Saint-Cyr-Les-Colons est une commune dont la population est relativement jeune comparativement aux échelles géographiques de référence (taux de personnes âgées de 60 ans ou plus moins élevé dans la commune). Il s'agit d'une différence marquante par rapport à d'autres espaces ruraux, notamment les espaces ruraux « à la marge » où le vieillissement est plus marqué. L'un des facteurs explicatifs potentiels tient à la proximité d'Auxerre, de Chablis et Vermenton : les actifs vont travailler sur Auxerre et son agglomération et vivent dans les communes proches. Dans le cadre de l'enquête de terrain réalisée auprès des habitants de Saint-Cyr-les-Colons, certains enquêtés ont noté que la commune de Vermenton joue le rôle de « pôle » local d'attractivité.

	Nb d'habitants en 2022	Densité de population en 2022 (hab.km²)	Evolution moyenne annuelle de la population 2016 - 2022 (%)
Région Bourgogne-Franche-Comté	2 803 977	58,7	- 0,1
Département de Yonne	333 896	45	- 0,3
CC Chablis, Villages et Terroirs	14 638	24,7	- 0,6
Saint-Cyr-les-Colons	446	12,8	0

Tableau 2 : Caractéristiques démographiques du territoire d'études (Source : INSEE, 2022)

L'ancienneté d'emménagement sur le territoire est marquée : 61,8 % des habitants résident sur la commune depuis 10 ans ou plus, un taux bien supérieur aux moyennes régionales (53 %) et départementales (55,6 %). Cela témoigne d'un ancrage fort des habitants, malgré la mobilité professionnelle vers les pôles urbains voisins.

La population active de Saint-Cyr-les-Colons est très dynamique : 84,8 % des 15 ans ou plus sont actifs (contre 75,5 % dans l'Yonne et 75,4 % en région), avec un taux de chômage très bas (5 %, contre 8,7 % dans l'Yonne et 7,9 % en région). 81,5 % des actifs travaillent hors de la commune, principalement vers Auxerre ou Chablis, confirmant le rôle de commune résidentielle pour des actifs travaillant dans les pôles économiques voisins.

Population active de 15 ans ou plus en 2022 (en %)	Actifs (total)	Actifs ayant un emploi	Chômeurs
Région Bourgogne-Franche-Comté	75,4	67,5	7,9
Département de Yonne	75,5	66,4	8,7
CC Chablis, Villages et Terroirs	80,2	73,3	6,9
Saint-Cyr-les-Colons	84,8	79,8	5

Tableau 3 : Population active de 15 ans ou plus en 2022 (Source : INSEE, 2022)

Dynamiques touristiques

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs propose une offre touristique riche et diversifiée avec de sites et activités à découvrir, alliant patrimoine historique, œnotourisme et nature préservée.

À Chablis, l'offre culturelle comprend notamment la collégiale Saint-Martin, datée des XIIe et XIIIe siècles ainsi que l'Obédiencerie et son pressoir à levier, la Porte Noël et ses tours rondes, ou encore le pittoresque lavoir aux neuf arcades. Le musée Vinéa Passion, dédié à la vigne et au vin, et le musée de la Vigne et du tire-bouchon à Beine complètent cette offre culturelle. Les villages viticoles comme Ligny-le-Châtel, Villy, Lignorelles ou Béru, ce dernier abritant un rare cadran solaire et lunaire, ainsi que les nombreux sentiers de randonnée et les 411 km de véloroute traversant vignobles et forêts constituent une offre variée de balade.

L'œnotourisme occupe une place centrale, avec des dizaines de domaines viticoles ouverts à la visite, comme le Domaine Laroche ou le Domaine de l'Ermitage Sainte Vaubourg, où des dégustations et découvertes des appellations Chablis Grand Cru, Premier Cru, Chablis et Petit-Chablis sont proposées. Enfin, des événements comme la Fête des Vins de Chablis, les marchés nocturnes ou les balades gourmandes animent le territoire, tandis que l'Office de Tourisme de Chablis et ses bureaux d'accueil accompagnent les visiteurs toute l'année.

Dynamiques agricoles du territoire

Le territoire de Saint-Cyr-les-Colons s'inscrit au cœur du vignoble chablisien, au sein de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, dont l'identité agricole structure fortement les paysages, l'économie et l'occupation de l'espace. L'agriculture y occupe une place prépondérante, tant en termes de surface mobilisée que de valeur économique produite, avec une spécialisation marquée vers la viticulture. Saint-Cyr-les-Colons présente un profil agricole fortement spécialisé et concentré. La commune comptait 20 exploitations agricoles en 2020. Si l'évolution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 n'est pas renseignée dans les données disponibles, la structure actuelle met en évidence un tissu restreint mais économiquement significatif.

La SAU communale atteint 3 442 hectares en 2020, en progression de 13,7 % par rapport à 2010. La SAU moyenne par exploitation à Saint-Cyr-les-Colons s'établit à 172,1 hectares, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne intercommunale. Cette donnée témoigne d'un degré important de concentration des terres et d'une structuration autour d'exploitations de grande taille, susceptibles d'intégrer des surfaces de grandes cultures en complément de la vigne.

La PBS totale communale atteint 6 303 milliers d'euros, pour une PBS moyenne par exploitation de 315,2 milliers d'euros. Ce niveau, supérieur à la moyenne intercommunale, traduit le poids économique significatif des exploitations présentes sur la commune et confirme la spécialisation vers des productions à forte valeur ajoutée, principalement viticoles.

Entités	Communauté de Communes	Saint-Cyr-les-Colons
Nombre d'exploitations en 2020	606	20
Evolution du nombre d'exploitations (%) 2010/2020	- 5,2	NC
SAU totale en 2020	31 802	3 442
Evolution de la SAU (%) 2010/2020	- 0,9	+ 13,7
SAU moyenne en 2020	52,5	172,1
Total UGB	5 411	15
PBS totale	293 542	6 303
PBS moyenne	264,6	315,2

Tableau 4 : Principales données agricoles au sein de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs (Source : Agreste, 2020)

Contexte paysager du territoire

L'Yonne se situe à la charnière entre le Bassin parisien et le Morvan, ce qui lui confère une grande diversité de paysages, structurés en 6 grands ensembles et 37 unités paysagères selon l'Atlas des paysages de l'Yonne (2008). La Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs est principalement concernée par quatre entités paysagères :

- Les paysages viticoles du Chablisien, composés de coteaux calcaires (Kimméridgien) plantés de Chardonnay, avec des parcelles délimitées par des murets de pierre ou des haies. Les vignobles en pente dominent la vallée du Serein, un affluent de l'Yonne, et offrent des points de vue importants (ex. : aire des Clos à Chablis). Les villages vignerons (Chablis, Courgis, Préhy) sont construits en pierre calcaire, avec des rues étroites et des caves voûtées ;
- Les vallons boisés et les forêts, composés de massifs forestiers (ex. : forêt de la Provenchère) et de boisements de fond de vallée (le long du Serein ou de l'Yonne), apportant une diversité visuelle et écologique, contrastant avec l'ouverture des vignobles ;
- Les plateaux agricoles, avec des zones de grandes cultures (blé, orge, colza) et de prairies, un bocage résiduel (haies, bosquets) en cours de restauration pour limiter l'érosion et favoriser la biodiversité ;
- Les paysages bâtis, avec des fermes traditionnelles, des châteaux (Château de Tanlay par exemple) et un petit patrimoine rural (lavoirs, croix de chemin, pigeonniers) …

Saint-Cyr-les-Colons présente quant à elle un paysage typique du Chablisien, avec un bourg central composé de maisons en pierre calcaire, regroupées autour de l'église (XIIe siècle) et formant un noyau villageois. Trois hameaux sont présents (La Croix-Pilate, Puits-de-Courson et Vau Germain), l'habitat est dispersé, entouré de vignes, de prairies et de bois, avec des chemins ruraux et des points de vue sur les vallons.

Des coteaux viticoles sont présents, avec des vignobles en pente, des murets de pierre et des clos, typiques du paysage chablisien. Les sols calcaires (Kimméridgien) et l'exposition sud favorisent la culture du chardonnay. La Provenchère et les boisements autour du Serein apportent une diversité écologique et paysagère.




Photographie 1 et Photographie 2 : Paysage de vallon au sud de Saint-Cyr-les-Colons (à gauche) et Eglise de Saint-Cyr-les-Colons (à droite) (Source : Territoires, 2026)

Croisement du diagnostic avec les données recueillies sur le territoire

En croisant le diagnostic territorial et l'analyse des matériaux qualitatifs recueillis, il apparaît que les perceptions exprimées par les habitants de Saint-Cyr-les-Colons s'ancrent très fortement dans les caractéristiques objectives du territoire décrites précédemment, tout en leur donnant une profondeur sensible, affective et politique.

L'analyse des discours recueillis vient donner chair à ces constats. Sur la perception du territoire, le diagnostic objectif et le portrait sensible convergent fortement. Les données statistiques décrivent un territoire rural, peu peuplé, structuré par l'agriculture et par des continuités paysagères de grande qualité.

Les habitants de Saint-Cyr-les-Colons décrivent leur territoire comme un lieu de calme et de tranquillité, marqué par une forte présence de la nature et des paysages agricoles. Les termes utilisés pour décrire le territoire incluent « *calme et paisible* », « *viticole* », « *campagne tranquille* », « *nature* ». Ces descriptions montrent un attachement profond à un cadre de vie rural et naturel. Les habitants apprécient particulièrement la tranquillité et la beauté des paysages, qui sont souvent associés à des activités agricoles et viticoles.

Le diagnostic met en avant l'accessibilité relative aux services via les pôles voisins ; les habitants reconnaissent cette proximité mais la vivent aussi comme une dépendance, renforçant le sentiment d'un territoire en retrait des centres décisionnels. Cette dimension éclaire fortement les discours sur l'éolien : le sentiment que les décisions se prennent ailleurs entre en résonance avec une structure territoriale déjà marquée par la centralisation des services et des fonctions.

Le paysage identifié dans le diagnostic comme un élément structurant devient, dans les discours, un paysage habité, pratiqué et mémorisé. La forêt mentionnée dans l'étude comme entité spatiale devient dans les récits un espace de promenade, un lieu de chasse, un repère identitaire.

Les changements importants perçus par les habitants incluent principalement l'implantation croissante d'éoliennes. Les descriptions des changements sont souvent négatives, avec des mentions de « *prolifération anarchique d'éoliennes* », « *dégradation des paysages* », et « *saturation du territoire* ».

L'analyse de discours montre que les habitants parlent du territoire dans un registre de familiarité et d'appropriation. Le territoire est raconté à travers des souvenirs et des comparaisons temporelles. Le diagnostic relève la baisse du nombre d'exploitations agricoles ; les habitants, eux, parlent de la disparition des fermes, du lait qu'on allait chercher, des élevages domestiques. La donnée quantitative devient une perte symbolique. De même, le vieillissement démographique mentionné dans le diagnostic est perçu comme une transformation du lien social : « *moins de fêtes* », « *moins d'animation* », « *chacun chez soi* ». L'évolution socio-économique est traduite en termes de sociabilité et de qualité de vie.

Les habitants expriment un désir de préserver le calme et la beauté naturelle de leur territoire.

Synthèse

Saint-Cyr-les-Colons est une commune rurale faiblement dense, intégrée fonctionnellement aux pôles voisins (Auxerre, Chablis, Vermenton). La population est relativement jeune pour un territoire rural et fortement active, avec un faible taux de chômage. La commune joue un rôle résidentiel marqué : plus de 80 % des actifs travaillent hors de la commune.

L'économie locale est structurellement dominée par l'agriculture et la viticulture. Le territoire s'inscrit dans l'espace touristique du Chablisien, structuré par l'œnotourisme et le patrimoine viticole. L'offre touristique repose sur un triptyque : vignoble, patrimoine bâti et nature. La qualité visuelle des paysages est au cœur de l'attractivité territoriale.

L'agriculture occupe une place centrale dans l'occupation du sol et l'économie locale. La viticulture constitue la production dominante et structure fortement les paysages. Les exploitations sont peu nombreuses mais de grande taille.

Le territoire appartient aux paysages viticoles du Chablisien, marqués par des coteaux calcaires et des vallons ouverts. Les vues lointaines et les plateaux ouverts constituent des caractéristiques structurantes. Le paysage est à la fois productif (viticulture) et identitaire. Les boisements et vallées apportent une diversité écologique et visuelle.

Le diagnostic objectif et le portrait sensible convergent fortement sur la qualité paysagère et le caractère rural du territoire. Le paysage est perçu comme un cadre de vie vécu et mémorisé, et non comme un simple décor. Les évolutions agricoles et démographiques sont traduites dans les discours en termes de perte symbolique et de transformation du lien social. Le sentiment de dépendance aux pôles voisins nourrit une sensibilité aux décisions perçues comme « externes ». Les transformations énergétiques sont interprétées à l'échelle domestique et quotidienne.

Contexte éolien du territoire

Contexte énergétique et positionnement sur l'éolien

Saint-Cyr-les-Colons dispose sur son territoire d'un parc de 9 éoliennes, d'une puissance totale de 34 MW. Le parc est en exploitation depuis 2024, avec une production annuelle de 23 795,3 MWh (Source : Observatoire Régional de l'Energie – Enedis). Aucune autre installation d'énergie renouvelable n'est en fonctionnement sur le territoire communal.

La consommation d'électricité s'élevait en 2024 à 1 871 MWh, principalement dans le secteur résidentiel (71 %) (Source : Observatoire Régional de l'Energie – Enedis).

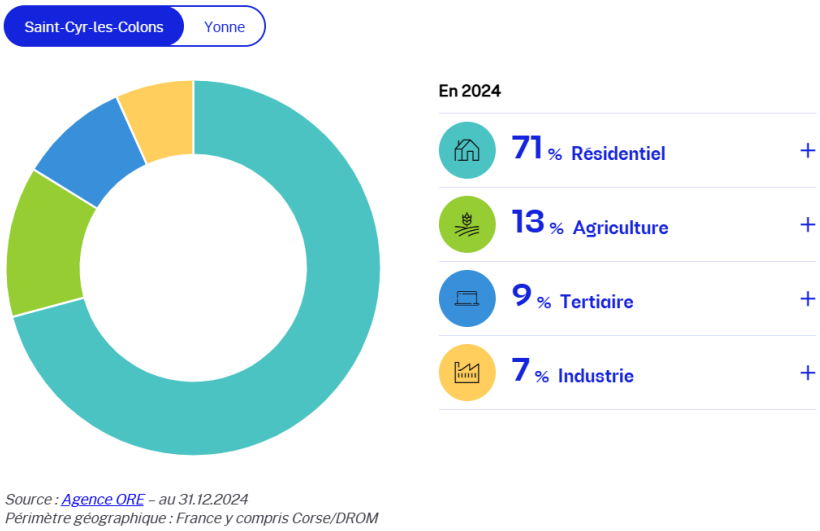

Figure 1 : Consommation d'électricité par secteur à Saint-Cyr-les-Colons en 2024 (Source : Observatoire Régional de l'Energie – Enedis)

Le positionnement des collectivités locales sur l'énergie éolienne a été réalisée à travers différents moyens :

- Une étude des procès-verbaux des conseils communautaires et municipaux sur l'éolien ;
- Une étude des documents disponibles, notamment des articles de presse ;
- Des retours terrains.

L'analyse des procès-verbaux de 2023 à 2025 du conseil communautaire fait ressortir une tendance générale d'opposition au développement éolien sur le territoire. La Communauté de Communes et ses communes membres s'opposent systématiquement aux projets éoliens, notamment pour des raisons paysagères (densification éolienne, impacts paysagers), touristiques (vignoble de Chablis), et de protection des captages d'eau. En revanche, les projets agrivoltaïques ou sur sols dégradés (ex. : Varennes, Aigremont) sont soutenus à l'unanimité, sous réserve de mesures environnementales (ex. : préservation de la biodiversité).

La même démarche a été effectuée pour la commune de Saint-Cyr-les-Colons, avec les procès-verbaux disponibles (2019 à 2025). En septembre 2019, le conseil municipal a refusé à l'unanimité moins une abstention un projet éolien porté par le groupe VALECO au lieu-dit Les Mourilles, au nord de l'autoroute A6. La maire, Françoise Dolozilek, justifie ce refus en déclarant qu'un autre projet éolien ne serait pas souhaitable sur la commune. En novembre de la même année, le conseil municipal a émis un avis défavorable, par sept voix contre et quatre abstentions, sur un projet éolien situé sur les communes voisines de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu. Ce projet a par ailleurs suscité une opposition venant d'une association locale (association SAVE Sainte-Vertu) active localement et qui a pu présenter ses arguments auprès du conseil municipal de Saint-Cyr-les-Colons (via la lecture d'une lettre en conseil municipal).

Les arguments avancés reposent principalement sur des considérations paysagères et écologiques, sans que des études d'impact détaillées ne soient systématiquement mobilisées pour étayer ces positions.

Cas du premier projet éolien développé sur le territoire communal

Un premier projet de parc éolien a été développé sur le territoire par la société ERG, avec une mise en service en 2024. Une enquête publique a eu lieu sur ce projet en juin-juillet 2018, durant laquelle les habitants ont indiqué leurs avis sur ce dernier. Le commissaire enquêteur a recensé au sein du rapport d'enquête publique les différents avis par les participants, avis synthétisés par thématique.

Une synthèse des principaux avis favorables et défavorables a été effectuée afin d'identifier les thématiques qui ont été les plus énoncées lors de l'enquête publique. Au total, 566 observations émises par 90 personnes ont été compilées, puis regroupées par grand thème. L'ensemble des thématiques sont disponibles en annexe 3, de même que la répartition des avis. Le graphique ci-dessous est une synthèse des observations (regroupées par thématiques) les plus énoncées lors des enquêtes publiques, qu'elles soient favorables ou défavorables.

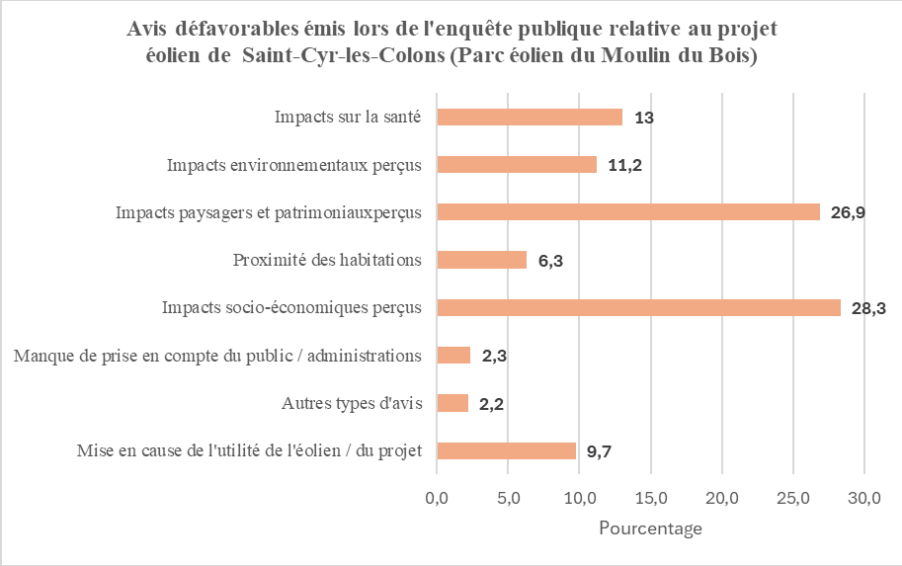

Figure 2 : Répartition des avis défavorables émis lors de l'enquête publique sur le projet éolien de Saint-Cyr-les-Colons, en 2018 (Source : Rapport d'enquête publique – Réalisation : Territoires, 2026)

Les thématiques ayant regroupées le plus d'avis défavorables au projet sont ces impacts socio-économiques perçu (dont près de 50 % sont relatifs aux impacts perçus sur le tourisme) et les impacts paysagers. La présence du vignoble de Chablis et du tourisme qui y est lié est l'un des facteurs explicatifs de la polarisation des avis sur les impacts économiques perçus du projet.

La thématique des impacts socio-économiques contient également les avis émis sur les conséquences perçues de l'éolien sur les prix de l'immobilier (26 % des impacts socio-économiques cités), soit le second impact socio-économique le plus cité derrière le tourisme.

Les impacts perçus sur le paysage, bien qu'ils soient régulièrement cités comme l'un des principaux pour une majorité de projets, sont ici renforcés par la présence du vignoble. Par ailleurs, la thématique des impacts paysagers regroupe également les avis relatifs à la densification éolienne du territoire, jugée trop importante.

Deux dispositifs principaux ont été mis en œuvre au cours du premier semestre 2018. Le premier a consisté en une enquête en porte-à-porte engagée à partir du 18 avril 2018 par la société LMP. Cette démarche visait l'ensemble des habitants de la commune.

Les résultats font apparaître une distinction nette entre la perception de l'éolien en tant que technologie et celle du projet localisé. L'énergie éolienne bénéficie d'une image globalement plutôt favorable : 66 % des riverains se déclarent favorables ou neutres à son égard, tandis que 14 % se disent explicitement défavorables. En revanche, lorsqu'il est question du projet du Moulin du Bois, la proportion d'avis explicitement défavorables atteint 38 %. Les avis favorables représentent 30 % et les positions neutres 18 %, soit un total de 48 % de riverains favorables ou neutres. Ces éléments traduisent une acceptabilité plus fragile à l'échelle locale qu'au niveau du principe général de l'éolien. Les thématiques les plus fréquemment évoquées concernent l'impact paysager et la multiplication des projets éoliens sur le territoire. Il est à noter que ces sujets sont mobilisés tant par les personnes favorables que par les opposants, mais avec des interprétations et des argumentaires divergents.

Le second dispositif a été confié à la société Résonances CFP et s'est déroulé de janvier à début juillet 2018. Il reposait sur une approche qualitative par entretiens individuels. Les entretiens mettent en évidence l'absence de position unanime sur le territoire. Ils soulignent également une asymétrie dans l'expression publique des opinions : les opposants apparaissent particulièrement visibles et mobilisés, tandis que les personnes favorables aux projets éoliens ou simplement neutres se montrent plus discrètes, certaines indiquant ne pas exprimer leur position publiquement par crainte de tensions sociales. Un déficit d'information et de connaissance sur l'énergie éolienne est par ailleurs relevé chez plusieurs interlocuteurs. Cette configuration contribue à structurer un climat local potentiellement polarisé, dans lequel l'expression publique ne reflète pas nécessairement l'ensemble des positions existantes.

Etude des perceptions sur l'éolien dans la cadre du présent projet

Dans le cadre des entretiens menés avec les habitants, un volet était consacré à leurs perceptions de la transition énergétique, à son application locale et à l'éolien afin de relever les avis des enquêtés sur ces thématiques et les termes employés pour les décrire.

Note : Les perceptions et avis exprimés par les enquêtés sont retranscrits et synthétisés ci-après. La véracité des avis exprimés n'est pas analysée dans cette partie, l'objectif étant d'apporter un éclairage sur les avis des enquêtés sur la transition énergétique et l'éolien ainsi que d'indiquer les arguments sur lesquels sont fondés ces avis. Par ailleurs, ce sont principalement des personnes défavorables à l'éolien qui ont répondu à notre enquête, ce qui qui explique la « polarité négative » des avis exprimés.

Sur le plan discursif, les propos étaient régulièrement basés sur les émotions et marqués par l'exclamation et la répétition. Les expressions hyperboliques – « *il y en a partout* », « *c'est une catastrophe* », « *ça pousse comme des champignons* » – construisent un effet d'envahissement. La métaphore végétale (« champignons ») suggère une prolifération incontrôlée. Les lumières nocturnes sont comparées à une « *guirlande de Noël* », image qui traduit une gêne visuelle constante. Le registre polémique est présent, mais il est fréquemment accompagné d'auto-précautions discursives : « *je peux me tromper* », « *on m'a dit que* », « *je ne suis pas écologiste mais…* ». Ces marques signalent une conscience d'énoncer des informations parfois incertaines, tout en maintenant une position critique ferme.

Les récits d'expérience jouent un rôle central. Certains enquêtés évoquent leur engagement dans des associations opposées aux éoliennes, d'autres leur passage au conseil municipal et leur départ à la suite de désaccords. Le discours met en scène une asymétrie de pouvoir : les « *porteurs de projet* » ou « *ceux qui ont du pouvoir* » finiraient toujours par imposer leur décision, malgré les recours. L'évocation d'instances supérieures et de recours jusqu'au Conseil d'État renforce l'idée d'un combat inégal.

L'analyse de contenu révèle une structuration autour de cinq noyaux thématiques fortement récurrents. Le premier concerne les atteintes paysagères et identitaires. Les éoliennes sont décrites comme ayant « *dénaturé* » le village. Leur visibilité à l'entrée du bourg ou depuis les habitations est vécue comme une intrusion permanente. Le deuxième thème porte sur les nuisances, notamment sonores. Le bruit est comparé à celui de l'autoroute, parfois jugé supérieur, particulièrement la nuit. L'expérience sensorielle directe – « *quand on ouvre les volets* », « *dans la cour* » – ancre la critique dans le quotidien. Les perceptions visuelles ont également été évoquées par les enquêtés. Le visuel est surtout centré dans cette partie sur les flashs des éoliennes, émis la nuit. Pour des raisons de sécurité aérienne, les éoliennes sont munies de lumières clignotantes se déclenchant la nuit, afin d'indiquer leur présence aux avions survolant la zone. Ces flashs sont néanmoins perçus comme une dégradation du cadre de vie, et notamment de la tranquillité par certains habitants. Cet élément est souvent repris comme

motif d'opposition. A ces éléments s'ajoutent les critiques relatives à la densification éolienne du territoire, jugée trop importante par certains enquêtés.

Le diagnostic rappelle l'inscription du territoire dans un contexte énergétique plus large, les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique, ainsi que l'existence de parcs éoliens à proximité. Les discours des habitants, en revanche, ne mobilisent quasiment jamais ces cadres stratégiques. Ils ne parlent ni de planification régionale ni de mix énergétique ; ils parlent de ce qu'ils voient et entendent depuis leur maison. L'écart entre l'échelle stratégique du diagnostic et l'échelle domestique des récits est particulièrement significatif.

L'analyse de contenu fait apparaître que les thématiques paysagères et patrimoniales, identifiées dans le diagnostic comme des composantes majeures du territoire, sont au cœur des critiques formulées à l'égard de l'éolien. Les plateaux ouverts, identifiés comme offrant des vues lointaines, sont précisément les supports visuels de la présence des machines. La qualité paysagère devient vulnérabilité paysagère.

Le troisième thème concerne les impacts environnementaux perçus. Les oiseaux migrateurs, notamment les grues cendrées, sont cités comme symboles d'une nature perturbée. Des récits évoquent des oiseaux retrouvés morts au pied des mâts. La forêt et la faune locale sont mobilisées pour souligner l'incompatibilité supposée entre éolien et biodiversité. Le quatrième thème est celui de la dévalorisation immobilière et des coûts économiques. Des pertes de 20 à 30 % de valeur sont mentionnées, ainsi qu'une hausse des factures d'électricité. Même lorsque ces données ne sont pas objectivées, elles structurent fortement la perception d'injustice. Certains enquêtés estiment par ailleurs que les projets éoliens ne rapportent rien à la population locale. Les descriptions incluent des termes comme « *profits pour les promoteurs* », « *absence de retombées locales* », et « *injustice économique* ». Certains enquêtés estiment que les bénéfices des projets éoliens sont principalement capturés par les promoteurs et les propriétaires fonciers, sans que la population locale n'en profite.

Par ailleurs, le diagnostic énergétique fait ressortir les retombées fiscales permises grâce au premier parc éolien de Saint-Cyr-les-Colons pour les collectivités locales, notamment la commune. Dans les discours, cette dimension est peu présente ou perçue comme abstraite. Les habitants parlent davantage de dévalorisation immobilière que de fiscalité locale. Cela révèle un problème d'appropriation des bénéfices collectifs : ils sont soit mal connus, soit jugés insuffisamment redistribués ou visibles.

Le cinquième thème central est celui du cycle de vie et du démantèlement. La durée de vie estimée à quinze ou vingt ans est associée à la crainte d'un abandon futur, de fondations en béton laissées dans le sol, de pales non recyclables. La question « *qui paiera ?* » revient de manière insistante. Elle cristallise une inquiétude plus large sur la transférabilité des coûts vers la commune ou les habitants. Les avis sur la construction est divisée en deux parties :

- La construction des éoliennes et les matériaux utilisés, avec une critique sur la quantité de métaux lourds utilisés pour chaque aérogénérateur (critique venant principalement d'enquêtés défavorables à l'éolien). Pour les personnes favorables, il s'agit plutôt de questionnements sur les modalités de construction des éoliennes ;

- La construction des parcs éoliens, pour laquelle les fondations tendent à concentrer les avis, notamment négatifs (utilisation de béton armé, artificialisation et pollution des sols). Les impacts du chantier sur le cadre de vie ont parfois été émis.

Le démantèlement des parcs éoliens et le recyclage des éoliennes ont été questionnés, voire critiqués : crainte de friche industrielle, coût du démantèlement non maitrisé, recyclage des éoliennes compliqué…

Un élément transversal majeur est la demande de transparence et de pédagogie. Même parmi les positions critiques, certains discours laissent entrevoir qu'une meilleure explication des modalités de développement du projet, du fonctionnement du réseau électrique, de la destination de l'électricité produite ou des garanties financières pourrait modifier, sinon l'opinion, du moins le degré de défiance. Le sentiment dominant n'est pas seulement l'opposition au principe de l'éolien, mais l'expérience d'un déficit d'information, voire d'une communication interrompue, notamment après l'installation du premier parc.

L'analyse de discours met également en évidence un registre de défiance. Le diagnostic évoque le cadre réglementaire, les études d'impact, les garanties financières de démantèlement. Les habitants, eux, expriment des doutes sur la durée de vie des machines, le recyclage des pales, la solidité des garanties. Le lexique du doute (« on m'a dit que », « je ne suis pas sûr mais… ») coexiste avec des affirmations tranchées. Cette tension révèle un déficit de médiation entre savoir technique et perception locale.

Synthèse

La commune accueille déjà un parc éolien en exploitation depuis 2024. Les collectivités locales expriment une opposition régulière aux nouveaux projets éoliens. Les arguments mobilisés sont principalement paysagers, touristiques et environnementaux. Une distinction forte apparaît entre acceptation du principe de l'éolien et rejet du projet localisé.

Le premier projet a suscité une forte mobilisation locale, les principaux motifs d'opposition concernaient le paysage et les impacts socio-économiques perçus. L'œnotourisme et l'image du vignoble ont fortement structuré les débats. L'acceptabilité locale s'est révélée plus fragile que l'adhésion au principe général de l'éolien.

Dans le cadre de l'enquête par entretiens menée pour le présent projet, les discours étaient fortement émotionnels et marqués par des métaphores d'envahissement et de saturation. Les impacts paysagers constituent le premier noyau de critique. Les nuisances sonores et lumineuses structurent les récits d'expérience. Le démantèlement et le cycle de vie cristallisent une inquiétude de long terme.
Une demande forte de transparence, de pédagogie et de continuité dans la communication émerge transversalement.

Préconisations d'actions

Plusieurs préconisations d'actions sur le projet ont été construites au regard des éléments constitutifs du diagnostic de territoire.

N°	Nom préconisation	Objectif
1	Favoriser un co-portage du projet avec les exploitants agricoles	Renforcer l'ancrage local du projet et sa légitimité en l'inscrivant dans la réalité agricole du territoire et en mobilisant des acteurs reconnus localement.
2	Ancrer le projet dans l'histoire du territoire et de ses paysages	Inscrire l'éolien dans la continuité des mutations paysagères historiques afin de dépasser la perception de rupture et renforcer l'acceptabilité paysagère.
3	Renforcer l'interaction entre développement éolien et développement touristique	Intégrer le projet dans la stratégie touristique locale afin de limiter les risques d'impact perçu sur l'attractivité et favoriser une cohabitation constructive.
4	Articuler le projet avec les enjeux de mobilités locales	Relier la production d'énergie renouvelable aux usages quotidiens des habitants en contribuant à la transition des mobilités locales.
5	Contribuer à la rénovation énergétique du parc résidentiel	Associer production énergétique et réduction des consommations locales afin de générer un bénéfice tangible pour les ménages du territoire.
6	Participer à la valorisation et à la restauration du patrimoine rural	Reconnaître et soutenir la dimension mémorielle et identitaire du paysage local par des actions concrètes sur le patrimoine vernaculaire.
7	Informer sur les différentes étapes du projet	Garantir la transparence et la progressivité de l'information afin de réduire les incompréhensions et renforcer la confiance.
7.1	Informations sur l'insertion paysagère du projet	Territorialiser l'information et objectiver les perceptions (notamment la saturation éolienne) par des éléments concrets et contextualisés.
7.2	Pédagogie sur le fonctionnement du système électrique	Réduire les incompréhensions techniques relatives à la production, au raccordement et à la distribution de l'électricité.
7.3	Développer un volet pédagogique à destination des jeunes publics	Favoriser une appropriation de long terme du projet par les jeunes générations via des actions éducatives adaptées.
8.1	Mobiliser les habitants	Faciliter leur participation aux évènements informatifs et de concertation
8.2	Associer les habitants aux choix de développement et au partage des retombées économiques	Renforcer l'appropriation locale en impliquant les habitants dans les choix d'implantation, les modalités d'intégration paysagère et la redistribution des bénéfices.

Tableau 5 : Préconisations d'actions (Source : Territoires, 2026)